Trente-cinquième année, No 201. Le numéro 10 centimes Mercredi 31 août 1938.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	» »
Mortuaires	16 » »

Rien à changer

De retour de Vichy, M. le conseiller national Crittin nous adresse une pasquinade par le canal du *Confédéré,* son journal et l'organe officiel du parti libéral-radical valaisan.

Il ne trouvera certainement ni mauvais ni déplacé que nous lui apportions notre réponse.

L'article se rattache au grand problème, qui est devenu, depuis plus de trois ans, la plus grinçante et la plus énervante des scies du jour.

On l'a deviné, il s'agit de la Réforme financière, et, plus spécifiquement, de la solution provisoire que la Commission parlementaire et extraparlementaire de la Conférence du 10 août va proposer aux Chambres, en plein accord avec le Conseil fédéral.

Nous pensons que M. le conseiller national Crittin, toujours très subtil, ne trouvera rien à redire à ce préambule.

Passons aux faits.

Ils sont de deux ordres dans la pasquinade de notre éminent contradicteur.

Le *Nouvelliste,* sous notre plume, se ferait un malin plaisir de railler et d'égratigner le Conseil national, suivant, en cela, une équipe de journalistes du Palais dont M. Crittin nous révèle l'existence.

Il est notoire que le Conseil national ne jouit pas, à cette heure, d'une très grande popularité.

Il est notoire encore que les confrères d'extrême-droite, d'extrême-gauche et même de l'entourage du parti radical-démocratique nourrissent des colères et des haines contre notre Chambre.

Ces colères et ces haines sont-elles justifiées ?

Nous ne pouvons nous lancer dans un examen approfondi du travail législatif de ces deux dernières années qui demanderait plusieurs pages du *Nouvelliste* et qui, d'ailleurs, a subi le feu de la critique au fur et à mesure de l'ordre du jour des objets.

Mais nous résumons l'ensemble de ces récriminations dans cette accusation irréfutable : il semble que dans un moment où faire son devoir, contre vents et marées, devrait être une impérieuse nécessité, la Chambre s'empresse de profiter du moindre prétexte pour fuir les responsabilités, écarter les décisions de principe, descendre le courant, au lieu de le remonter et faire de la démagogie à tour de bras.

C'est de cette source empoisonnée que sortent les colères et les haines contre le Parlement.

Voilà un second point acquis que M. le conseiller national Crittin ne récusera pas.

Le *Nouvelliste* suit-il le fil de cette eau ?

Non.

Nous n'avons jamais admis les généralités, mais nous reconnaissons avoir taillé dans le vif, critiquant la Chambre quand elle a tort, à notre point de vue, et la soutenant, quand elle nous paraît avoir raison, faisant preuve d'une objectivité qui, parfois, nous a valu des reproches de nos amis, lesquels nous trouvaient par trop *gouvernemental.*

Demain comme aujourd'hui, ce sera notre position.

La critique de parti pris peut devenir, pour la démocratie, une cause de déchéance. Le Parlement est l'élément vital de nos institutions.

On doit donc être doué d'assez d'esprit politique et même civique pour placer au-dessus de nos divergences de partis la dignité et l'autorité d'une Chambre législative qui est un des rouages essentiels de cette démocratie que, tous, nous défendons et que nous aimons.

Telle est la conception que nous nous faisons du devoir de journaliste.

Ici encore, nous ne voyons pas les objections que M. le conseiller national Crittin pourrait soulever contre cette thèse.

Abordons, maintenant, le deuxième ordre de faits, soit la composition de la Commission qui a siégé le 10 août à Berne.

Ce n'est pas notre roche Tarpéienne, loin de là.

Nous avons émis brutalement cette remarque que la Suisse romande n'y était représentée que par deux députés, MM. Béguin et Graber, sauf erreur.

La chose est scrupuleusement exacte.

Nous avons, ensuite, recherché l'origine et la raison de cet exclusivisme.

Une haute personnalité de la Droite conservatrice, que M. Crittin connaît bien, nous a répondu que le Groupe n'avait pas été consulté sur le choix de la délégation.

C'est encore scrupuleusement exact.

Les confessions se multipliant, bien que nous ne soyons pas en temps pascal, nous apprenons aujourd'hui que pour des raisons de maladie, de vacances ou autres empêchements, il y a eu des remplacements dans tous les milieux, qui ne répondaient pas aux divisions géographiques et linguistiques du pays.

C'est possible, mais, alors, notre constatation de l'infériorité de la Suisse romande dans la Commission du 10 août reste entière et notre apostrophe aux absents garde toute sa vigueur.

Nous ne retirons rien.

Absent de notre pays, M. le conseiller national Crittin n'a probablement pas lu les articles vengeurs et vraiment impressionnants de son collègue, M. le conseiller national Gorgerat, dans la *Gazette de Lausanne.*

M. Gorgerat soulignait, sa plume pleine de chiffres et de faits, la part congruë des Vaudois dans les Commissions fédérales et, partant, de la Suisse romande, nous donnant ainsi implicitement raison.

Nous ne voulons rien exagérer.

Il est possible, il est même probable que l'on n'a pas voulu, en haut lieu se *ficher* de la Suisse romande dans cette fameuse Commission interpartis, mais n'avions-nous pas le droit, n'importe où se trouvent les responsabilités, d'être vexés et même furibonds ?

Ch. Saint-Maurice.

Après le grave accident d'aviation militaire dans les montagnes schwytzoises.

Les victimes de l'accident : en haut de gauche à droite : 1er-lieut. Gino Romegialli, ingénieur à Winterthour, de Mendrisio, observateur. Le lieut. Oskar-Ernst Stäubli, le jeune étudiant de Bâle, pilote. A côté de lui le lieut. Guldimann, le seul ayant pu atterrir à Bellinzone. — Le mécanicien Hans Schlegel, mécanicien à l'aérodrome militaire de Dubendorf, âgé de 27 ans.

En bas à gauche : le 1er-lieut. Swen-Werner Mumenthaler, pilote, de Heerbrugg et à droite le 1er-lieut. Sommerhalder (Zurich), observateur, grièvement blessé. Le 1er-lieut. Mumenthaler a trouvé la mort.

En bas à droite : à gauche le 1er-lieut. Carlo-Antonio Ponneti de Zurich, observateur et à droite le 1er-lieut. Del Grande Fédérico de Russo (Tessin), pilote.

Les débris des avions tombés dans les Alpes schwytzoises, pour autant qu'on ait pu les dégager des montagnes difficilement accessibles, ont été ramenés dans la vallée et transportés à Dubendorf par camions.

Une transfusion du sang a été opérée pour le capitaine Baccilieri qui est en traitement à l'infirmerie d'Einsiedeln. Son état est satisfaisant.

La contagion s'étend

Du « Journal de Genève » :

« La semaine dernière s'est tenue à Villars-sur-Ollon, lieu de villégiature apprécié, une session de la commission du Conseil des Etats chargée de l'examen de la réforme des C. F. F. C'est aussi une question de taille. A la fin de l'exercice 1937, la dette globale du réseau s'élevait à près de trois milliards et demi. Le déficit pour l'année prochaine est prévu de 38 millions. La Confédération d'après les plans, est intéressée à l'assainissement pour 140 millions qui tomberaient à sa charge.

Depuis des années, on réclamait du chef du Département des chemins de fer un projet de réorganisation. Il s'exécuta le 24 novembre 1936, et le message d'accompagnement insistait sur l'urgence d'une solution.

Le projet fut accepté en mars dernier et, d'ailleurs, fortement amendé sur des points essentiels, par le Conseil national. La parole passait aux Etats dont la commission, on l'a vu, est à la besogne. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation n'est-elle pas fixée au 1er janvier prochain ?

Or, la dernière information reçue sur la session de Villars-sur-Ollon consistait en ceci : la réunion ne groupant que dix membres sur les quinze de la commission, celle-ci n'a pas estimé pouvoir se prononcer sur deux points essentiels, ceux précisément qui risquent d'opposer l'un à l'autre les deux Conseils. Les rapports de service du personnel et l'assainissement de la caisse de pensions feront l'objet de délibérations ultérieures. Un tiers des commissaires étant absent, la partie est à rejouer, aux frais de la princesse, naturellement, dans quelque station particulièrement recommandée pour séjours d'automne.

On ne peut que souscrire, et ce sera notre conclusion, à l'opinion d'un lecteur du «Bund», qui écrit à son journal : « Ou bien l'on est conseiller national ou conseiller aux Etats et l'on s'acquitte de ses obligations, ou bien on n'accepte pas de mandat. On ne comprend pas, dans le peuple, une manière d'agir aussi répréhensible, (« dieses beschämende Verhalten»), et l'on n'est plus disposé à l'excuser. Il serait indiqué qu'à l'avenir les députés absents sans motif péremptoire fussent désignés nominalement dans la presse. Les électeurs sauraient alors à qui accorder dorénavant leur confiance ».

L'Action catholique et le fascisme

La solution amicale d'un différend regrettable

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 27 août.

Ainsi que le prévoyaient les observateurs qui avaient su garder leur sang-froid, le conflit surgi entre le Saint Siège et le régime fasciste a reçu rapidement une solution. Ce fait aura déçu les espoirs de beaucoup de milieux antifascistes, mais il doit réjouir tous les esprits que n'aveuglent pas les passions partisanes.

Pour arriver à une entente, il a suffi aux deux parties en conflit de reprendre les termes de l'accord qu'elles avaient conclu sur le même objet, il y a sept ans.

Le concordat de 1929 et le conflit de 1931

Dans le concordat signé le 11 février 1929 pour la solution de la Question Romaine, il y avait un article 43 ainsi conçu :

« L'Etat italien reconnaît les organisations dépendant de l'Action Catholique Italienne en tant que, comme le Saint Siège l'a décidé, elles développent leur activité en dehors de tout parti politique et sous la dépendance immédiate de la hiérarchie de l'Eglise pour la diffusion et la réalisation des principes catholiques. »

Ce texte était très clair. Cependant, au printemps de 1931, on vit éclater à ce propos un conflit très grave. La presse fasciste déclencha une offensive passionnée contre l'Action Catholique qu'elle représentait comme une incarnation nouvelle de l'ancien Parti Populaire, c'est-à-dire démocrate chrétien, et qu'elle accusait de déployer une action politique et sociale hostile au régime. Pie XI prit énergiquement la défense de l'Action Catholique dans des démarches diplomatiques et dans des discours publics, mais, du côté fasciste, on répondit par des polémiques violentes et il en résulta, entre le Vatican et le gouvernement italien, une tension extrêmement grave.

Cela durait depuis trois mois et l'on se demandait quand et comment ce conflit pourrait trouver une solution, lorsque le P. Tacchi Venturi, un savant jésuite italien qui jouit auprès de M. Mussolini d'un très grand crédit, fut chargé d'entamer auprès de lui des négociations officieuses. Il réussit à écarter tout ce qu'étaient venues accumuler de malentendus les discussions et les polémiques et à ramener l'affaire à ses termes essentiels. Que voulait-on du côté fasciste ? Mettre fin à une activité politique et sociale que l'on attribuait à l'Action Catholique. Que voulait le Pape ? Défendre les prérogatives de cette Action Catholique pour une activité purement religieuse. Il ne devait donc pas être impossible de donner à chacun les satisfactions et les garanties qu'il réclamait.

Et, en effet, le 2 septembre 1931, les deux parties signaient l'accord suivant pour préciser la portée de l'article 43 du Concordat :

1. L'Action Catholique Italienne est essentiellement diocésaine et dépend directement des évêques, qui en choisissent les dirigeants ecclésiastiques et laïques. Ne pourront être choisies comme dirigeants des personnalités qui ont appartenu à des partis adversaires du régime. Conformément à ses buts d'ordre religieux et surnaturel, l'Action Catholique ne s'occupe pas du tout de politique, et dans les formes extérieures de son organisation elle s'abstient de tout ce qui est la marque particulière et traditionnelle des partis politiques. Le drapeau des associations locales de l'Action Catholique sera le drapeau national.

2. L'Action Catholique n'a pas dans son programme la constitution d'associations professionnelles, ni de Syndicats de gens de métiers ; elle ne se propose donc pas des tâches d'ordre syndical. Ses sections internes professionnelles actuellement existantes, et envisagées par la loi du 3 avril 1926, sont constituées à des fins exclusivement spirituelles et religieuses ; elles se proposent en outre de contribuer à ce que le Syndicat juridiquement reconnu réponde toujours mieux aux principes de collaboration entre les classes et aux buts sociaux et nationaux que, dans un pays catholique, l'Etat se propose d'atteindre par l'arrangement actuel.

3. Les Cercles de jeunesse dépendant de l'Action Catholique s'appelleront : « Associations de jeunesse de l'Action Catholique. » Les dites associations pourront avoir des cartes et des insignes correspondant strictement à leur but religieux, et il ne pourra exister pour les différentes associations d'autres drapeaux que le drapeau national et les bannières proprement religieuses.

Les Associations locales s'abstiendront de déployer une activité, quelle qu'elle soit, de nature athlétique et sportive, et elles se limiteront uniquement à des occupations d'un caractère récréatif et éducatif avec des buts religieux.

Pendant sept ans, l'exécution de cet accord se fit sans nouvelles difficultés, mais il y a quelques semaines, le conflit se rouvrit dans les conditions que l'on sait.

Pour y mettre fin, l'on n'a pas trouvé de meilleur moyen que de rappeler l'accord de septembre 1931.

Un éclaircissement très important

M. Starace, secrétaire du Parti fasciste, a reçu M. Vignoli, président de l'Action Catholique Italienne, et a eu avec lui, au sujet des rapports entre les deux organismes, une conversation dont la conclusion a été, comme l'a dit un communiqué officiel, « de s'en tenir aux accords signés en septembre 1931. »

Le communiqué officiel rappelait ensuite les termes de l'accord. Ce communiqué fut publié à Rome samedi soir, mais en réalité, les négociations ne se terminèrent pas alors. Le Vatican tenait à obtenir des garanties plus précises pour l'avenir et notamment à voir reconnaître explicitement aux catholiques le droit d'appartenir en même temps à l'Action Catholique Italienne et au Parti fasciste, droit qui leur avait été dénié par des chefs et des journaux fascistes au cours des récentes polémiques.

Ce n'est que lundi soir que cette garantie lui fut donnée et l'« Osservatore Romano » put dans son numéro du 25, faire suivre la note officielle de la déclaration suivante :

« A cette information concernant les accords fixés depuis septembre 1931, nous sommes en mesure d'ajouter que, par une toute récente assurance autorisée et explicite, aussi les autres points actuellement en examen quant aux relations entre l'Action Catholique et le Parti fasciste ont eu un éclaircissement adéquat. De façon spéciale, il a été déclaré qu'il n'existe pas de limitations ou de réserves d'aucune sorte à l'inscription simultanée à l'Action Catholique et au Parti national fasciste pour les dirigeants respectifs de l'une et de l'autre et que, en conséquence, les récents cas dus à l'incompatibilité prétendue de ces deux inscriptions seront promptement réparés complètement. »

Ainsi se trouve donc définitivement aplani un conflit qui, heureusement, n'avait d'ailleurs jamais eu la gravité de celui de 1931. M. Vignoli a été reçu en audience privée par le Souverain Pontife et il a pu lui faire part des dispositions qu'il avait trouvées dans les milieux responsables du régime fasciste et qui sont loin de se confondre avec les passions de certains polémistes.

Guardia.

Les Evénements

Serait-ce la grande semaine ?

Paix ou guerre ?

Serait-ce la grande semaine des décisions d'où sortirait la paix ou la guerre ?

La situation est bien tendue.

Alors qu'on le croyait à Berchtesgaden, le chancelier Hitler inspecte les fortifications de l'Ouest. C'est là qu'il prépare le discours qu'il prononcera à Nuremberg.

Est-ce qu'il les polit ou les hérisse ? Est-ce qu'il les arrondit ou les aiguise ? Que sortira-t-il de cette inspection, de ces entretiens, de ces méditations ? Sabre au clair ou sabre au fourreau ?

La France et l'Angleterre ont tout fait pour que le sabre reste au fourreau. Elles vont poursuivre leur effort. Elles ont tendu la main dans un geste conciliant ; en même temps, un ferme avertissement donnait toute sa valeur à la conciliation.

Inviter, avertir, prévenir et prévoir : telle est la politique anglo-française durant ces heures tendues.

Les conseils de sagesse, les raisons d'être sage ont été prononcés.

Seront-ils entendus ?

A Londres, à Paris et à Prague règne une intense activité.

Le congrès de Nuremberg s'ouvre à la fin de la semaine. Cette date commande tout. Rien, sans doute, ne se fera à Nuremberg. Mais il faut empêcher que des choses soient dites, après lesquelles le prestige engagé ne pourrait plus reculer.

Conseil des ministres à Londres et à Paris. L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin est appelé d'urgence par M. Chamberlain. Lord Runciman, assisté de M. Ashton Gwatkin — frais rentré d'Angleterre — discute longuement avec M. Henlein. Multiples conciliabules ministériels.

La France et l'Angleterre ont fait leur plein d'informations. Elles agissent en toute connaissance de cause, sans dévier de la ligne de paix qu'elles se sont ensemble fixée. Avec calme. Avec fermeté.

Jamais la paix n'a été plus recommandée.

Jamais la guerre n'a montré plus vilain visage.

Comment pourrait-elle séduire ?

Tous les journaux parisiens, et à leur suite l'opinion, s'intéressent vivement à l'intense activité politique qui se manifeste à Londres. Dans les milieux les mieux informés, on n'interprète pas cette activité comme le signe que la situation se soit aggravée depuis quarante-huit heures. D'après les renseignements les plus sûrs, elle s'explique essentiellement par le désir qu'éprouve le gouvernement britannique de ne pas laisser s'écouler cette semaine, qui précède celle où se tiendra le fameux congrès de Nuremberg, sans que les négociations de Prague aient repris dans des conditions aussi satisfaisantes que possible.

Nouvelles étrangères

L'exode des paysans d'Isola

Les paysans d'Isola qui séjournaient depuis quelques semaines dans leurs propriétés en terre italienne, dans le vallon de Chastillon, ont commencé dimanche soir à regagner leurs demeures en France. Les 50 familles expropriées par les autorités militaires italiennes reviennent par file ininterrompue avec leur bétail chargé des récoltes et du mobilier qu'elles ont pu emporter. Toutes déclarent que les autorités italiennes ont été très fermes, mais courtoises et souvent obligeantes. On ne signale aucun incident.

Déjà, des architectes et ingénieurs militaires sont sur les lieux. Ils prennent, dit-on, des mesures et lèvent des plans, et, sans murmurer, les paysans français leur cèdent peu à peu la place.

Demain soir, il ne restera plus rien dans la vallée de Chastillon, des 50 familles françaises qui venaient chaque été vivre du fruit de leur terre ; des 300 vaches et des femmes de Chastillon, de ses troupeaux de moutons et de chèvres, qui paissaient dans ses verts et uniques pâturages.

Seules, çà et là, quelques récoltes, que l'on n'a pas eu le temps de ramasser, restent les témoins du travail français sur ce sol italien, et les 800 hectares de champs et de forêts seront agglomérés au domaine public italien.

Le scandale sportif de Marseille s'étend

Si l'on en croit « Le Jour », l'affaire des réformes militaires frauduleuses de Marseille a connu en fin de semaine un ralentissement. Mais nous serions fort surpris si elle ne rebondissait pas avant peu.

D'autres footballeurs, dont un gardien de but et un arbitre azuréens auraient à expliquer avant peu au magistrat instructeur les raisons pour lesquelles ils ne sont pas encore sous les drapeaux.

Après quoi certains cyclistes seraient convoqués. Le plus connu d'entre eux a disputé une année le Tour de France comme individuel. Mais on parle aussi d'un grand champion qui porta même le maillot tricolore et qui, sans raison apparente, a été exempté du service militaire.

Enfin, un autre champion de France, mais de natation cette fois, pourrait fort bien être inquiété.

On dit également qu'une importante personnalité socialiste serait mêlée à cette triste histoire et qu'elle aurait favorisé indirectement certains fraudeurs. L'affaire pourrait même gêner certaine candidature aux prochaines élections sénatoriales des Bouches-du-Rhône.

Un maire cause un épouvantable drame

Lundi matin, au village de Marignan, commune de Saint-Feyre (France), M. Develue, âgé de 35 ans, maire depuis un mois et demi, a tué sa femme d'un coup de fusil dans la tête. Rechargeant son arme, il a tiré un second coup sur son fils Emile, un garçonnet de 3 ans, qui a eu la boîte cranienne complètement enlevée. Le père meurtrier a chargé une troisième fois son arme et, se plaçant entre les deux cadavres, s'est tué.

On se perd en conjectures sur les causes de ce drame. M. Develue n'avait donné jusqu'à présent aucun signe d'aliénation mentale. D'autre part, son ménage paraissait très uni.

Un énorme poisson fait tomber dans la mer le prince Valdemar de Danemark

Le prince Valdemar, frère cadet du roi de Danemark, a soutenu hier un véritable combat dans l'eau avec un énorme poisson.

Celui-ci tira si violemment sur la ligne du prince, en train de pêcher, que ce dernier passa par-dessus bord et tomba à la mer.

Le prince fut heurté par le poisson, qui lui déchira son pantalon et le blessa à une jambe.

Après une lutte d'une demi-heure dans l'eau, le prince Valdemar, qui n'avait pas lâché un seul instant sa ligne, parvint à remonter dans son canot.

Il eut la satisfaction de capturer quelques minutes après son ennemi. C'est un thon de dimensions inusitées et pesant 52 kg.

Une mère a la tête broyée en sauvant son enfant

Un dramatique accident s'est produit à Lille. Un camion de brasserie lourdement chargé de fûts venait de s'engager sur le pont de l'ancienne gare de Fives quand le conducteur se trouva en présence d'un autobus venant en sens inverse. Il tenta de freiner, mais en raison du poids du chargement, les freins ne répondirent pas.

Le chauffeur donna alors un coup de volant vers la gauche, monta sur le trottoir et alla se jeter contre un mur.

Un groupe de plusieurs personnes passaient à ce moment, parmi lesquelles M. Agache, qui tenait par la main son fils, âgé de 4 ans, et sa femme qui poussait devant elle son plus jeune enfant dans une voiturette.

Mme Agache, voyant l'accident, poussa en avant la voiturette, sauvant ainsi son bébé d'une mort certaine, mais elle-même ne put s'enfuir et eut la tête broyée contre le mur par l'énorme camion. Une autre personne qui se trouvait près d'elle, Mlle Blicke, a été sérieusement blessée et a dû être hospitalisée.

Nouvelles suisses

La fièvre aphteuse éclate dans le Vallon de St-Imier

La fièvre aphteuse a été constatée lundi matin par le vétérinaire de l'arrondissement sur le domaine de Mme Emma Hadorn, au Plan, commune de Renan (Jura bernois). C'est le fils de la propriétaire qui, se rendant à l'écurie pour fourrager le bétail, constata que ce dernier refusait de se lever. Se rendant compte que quelque chose d'anormal se produisait, le jeune fermier se mit en relation avec le vétérinaire. Quelques minutes plus tard, ce dernier constatait que 10 pièces de bétail étaient atteintes par la dangereuse maladie. L'ensemble du bétail, plus 2 porcs et 2 moutons, fut immédiatement transporté à Bâle au moyen de deux camions spéciaux. Ce bétail comprend 10 pièces de gros bétail.

Les mesures les plus sévères ont été prises pour éviter la contagion. On ignore comment la maladie a pu être transportée dans cet endroit du Jura bernois jusqu'ici totalement indemne.

Réunira-t-on les deux Bâle ?

La Constituante de Bâle-Campagne dans sa dernière séance a décidé de publier les rapports du groupe favorable à la réunion des deux Bâle et du Groupe pour la défense des droits et des intérêts de Bâle-Campagne commentant l'article constitutionnel devant être soumis au peuple.

Le rapport de la fraction favorable à la fusion dit notamment : la réunion de Bâle-Campagne comme aussi du canton de Bâle-Ville vers une plus grande communauté, plus naturelle et plus capable d'action, présente de meilleures possibilités de développement pour les deux parties. L'élargissement de l'assistance et de la législation sociale à tout le canton et l'égalité des conditions de travail pour les fonctionnaires, les employés et les ouvriers est une chose logique, bien vue de tous les cercles de la population. Cet élargissement doit tenir compte des circonstances et s'accomplir selon « les possibilités » et d'une « manière appropriée ». L'autonomie des communes demeure garantie. Les districts et les cercles électoraux d'aujourd'hui restent de droit. Tous les fonctionnaires actuels de l'Etat qu'ils relèvent de Bâle-Campagne ou de Bâle-Ville, ont leur position garantie dans le nouveau canton. La garantie en est la population actuelle de ville avec ses nombreux ressortissants d'autres cantons et souvent originaire de la campagne.

Dans le rapport du groupe pour la défense

5 octobre, irrévocablement, tirage de la Loterie Romande.
353
SION. avenue de la Gare Ch. postaux IIc 1800

50 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

LE ROMAN DU ROMANCIER

A Lucienne, qui l'accueillit avec une fraternelle tendresse, elle parla longuement de sa mère, donna des détails sur ses derniers moments, évoqua le cimetière de Cannes, la terre du soleil et la mer bleue et tout ce pays enchanté. Ouvrant la porte de sa chambre, elle rappela doucement la jeune fille.

— Lucienne, dit-elle d'une voix basse, où tremblait encore un imperceptible émoi, pour la paix de ma conscience, et si vous m'aimez un peu, je vous demande, en grâce, de ne plus jamais me parler de Michel.

VIII

« C'est beau, c'est vraiment très beau ».

Dans la « salle des Muses », définitivement restaurée, William Mackfeller se promenait de long en large, allant de l'une à l'autre statue, effleurant de ses fortes et robustes mains le délicat modelé des visages, le contour harmonieux des corps, toute cette harmonie des lignes, cette pureté des formes que Lucienne avait su recréer grâce à son ciseau d'artiste.

Il les contemplait, les admirait, car si peu sensible qu'il fût à la beauté, celle-ci s'imposait tellement qu'il la subissait sans bien la comprendre. Arrivé du matin même, sa présence pour la première fois, avait paru ne point déplaire à sa femme et, de cela aussi, il s'étonnait, en éprouvait une joie très forte et, tout l'inclinant à l'indulgence, il se montrait charmant, plein d'attentions pour Lucienne à laquelle il ne ménageait pas les éloges. Il venait de lui remettre, pour prix de son travail, un chèque sur lequel s'étalait un chiffre si gros, qu'honnêtement, la cousine de Michel protesta :

— Mais c'est trop ! beaucoup trop !

— Puisque Renée est satisfaite, votre œuvre a pour moi une valeur inestimable et j'entends la reconnaître ainsi. Le château d'Armor, acheva l'Américain avec une sorte d'ironie amère, je crois bien que c'est tout ce que ma femme aime en ce monde. Je suis heureux de pouvoir l'aider à le conserver intact, et je vous remercie, Mlle Lucienne, d'avoir contribué à cette œuvre.

Renée, elle aussi, regardait les Muses parées de leur jeunesse nouvelle, ressuscitées dans leur pure gloire et si belles qu'elle murmura :

— J'ai lu un conte étrange, je ne sais trop dans quel journal. Il y était question d'un homme amoureux d'une merveilleuse statue. Il l'avait fait dresser au fond d'un grand parc, sous une voûte de verdure et chaque jour il allait converser avec elle, lui tenir des propos galants, baiser ses mains, son visage, les plis rigides de sa robe. Il l'implorait, la suppliait, cherchait vainement à réchauffer ses mains, à animer ce marbre. Il fit tant et si bien qu'il en devint fou. Un soir, il prit un marteau d'argent, abattit la statue fragile, se délecta à martyriser le visage dont il s'était pris, la bouche qui avait refusé de parler, les yeux qui n'avaient pas brillé sous son regard, toute cette splendeur qu'il n'avait pu animer. Puis, d'un coup de revolver, il se tua devant l'idole mutilée. C'est une histoire hallucinante, ne trouvez-vous pas ?

— J'espère, répondit Lucienne en riant, que nul être humain ne s'éprendra à tel point de ces charmantes dames ; j'en aurais trop de remords, car je suis responsable en somme de tout le mal qu'elles pourraient bien faire ! Mais je suis bien tranquille, ces grandes filles-là sont pétries de vertu, de pureté, d'innocence et personne ne viendra les troubler de paroles tendres et combien inutiles, puisque nul feu ne peut les consumer.

William murmura d'une voix sourde :

— Il n'y a pas que les marbres qui ne s'animent pas.

Son regard pesa quelques minutes sur la jeune femme en robe noire, debout auprès de ses sœurs immortelles.

Il s'était jeté vers le premier paquebot en partance, impatient de la revoir, de lui dire de grands mots tendres, de l'étreindre entre ses bras avides et quand il avait été devant elle, il n'avait plus su s'exprimer. Des phrases banales lui étaient montées aux lèvres ; il les avait balbutiées sans chaleur ; quelques mots corrects l'en avaient remercié.

Entre eux, rien de changé. La douleur n'amolissait pas le cœur de Renée et toujours, il le sentait, elle lui garderait rancune de l'avoir prise par la ruse, par la violence et par la lâcheté.

La présence de Lucienne lui était un soulagement ; sa gaîté saine, son esprit droit, le bel équilibre de toutes ses facultés mentales plaisaient à l'Américain... Il aimait en elle cette absence complète de sentimentalisme, l'horreur du romanesque et l'habitude qu'elle avait prise, depuis l'enfance, de se battre avec la vie. Il admirait son énergie, sa vaillance, cette ardeur au travail qui jamais ne se démentait, et il lui arrivait de penser :

— C'est une femme comme celle-là que j'aurais dû choisir.

Une femme comme Lucienne ? Oui, évidemment, c'était la compagne idéale. Pourtant, elle

des droits et des intérêts de Bâle-Campagne il est déclaré notamment que la réunion n'est pas un problème cantonal, mais un problème fédéral. Les réserves de fusion adoptées par la diète il y a 100 ans comme compromis dans l'arrêté de séparation, sont du point de vue juridique inutilisables. C'est la chose de la Confédération, qui garantit l'intégrité des cantons de décider si l'intégration d'un canton suisse à un autre canton est possible et dans quelles conditions. De plus, il n'y a jamais eu de discussions sérieuses sur les moyens proposés par les chefs favorables à la fusion, ni même sur la possibilité de la solution des grands problèmes qui sont en rapport avec l'existence où la fusion de Bâle-Campagne. Les conditions de pouvoir examiner sérieusement et consciencieusement le problème n'existent pas. C'est pour ces raisons que la fraction de la minorité recommande donc de rejeter le nouvel article constitutionnel.

Un dernier fait : la Commission du mouvement populaire pour le maintien de l'autonomie de Bâle-Campagne fait les constatations suivantes :

1. Un recours a été adressé au Tribunal fédéral contestant au gouvernement de Bâle-Campagne le droit de fixer au 2 octobre 1938 la votation populaire concernant le nouvel article constitutionnel rédigé par la Constituante de Bâle-Campagne.

2. La Commission, les chefs d'arrondissement et toute l'organisation du mouvement populaire pour le maintien de l'autonomie de Bâle-Campagne sont étrangers à ce recours qui émane de personnes privées.

—o—

L'inauguration du bâtiment du Parlement zurichois

—o—

Le bâtiment du Parlement cantonal zurichois, restauré et décoré, a été solennellement inauguré par une séance du Grand Conseil, à laquelle participaient, outre le Conseil d'Etat, à titre d'invités, plusieurs anciens conseillers d'Etat et divers représentants officiels. Dans son discours, M. Maurer, directeur des travaux publics, relata l'histoire de la rénovation du bâtiment, œuvre de 100 entreprises de construction et artisans indépendants. Puis M. Hafner, président du gouvernement prononça le discours officiel, brossant un tableau des méthodes de gouvernement, des courants intellectuels, soulignant l'idéal de démocratie et de liberté qui marque l'Etat d'aujourd'hui. M. Eugster, président du Grand Conseil, prit ensuite la parole, pour relever l'activité passée de l'assemblée législative cantonale et les tâches actuelles de celle-ci.

—o—

Les gros orages

Lundi soir un violent orage accompagné de pluies diluviennes s'est abattu sur la région de Berne. Les pompiers ont dû intervenir une vingtaine de fois, le plus souvent dans le quartier de Brunnadern, au sud de la ville, pour retirer l'eau qui pénétra dans des caves ou dans des parterres.

Le même orage s'est abattu sur Rapperswil, Berne. La Limpach, qui coule à travers le village, a fortement grossi, puis a débordé et a envahi la route principale de Rapperswil à Wengi, interrompant tout trafic. Une maison a dû être évacuée l'eau ayant envahi tout le rez-de-chaussée. Des champs de pommes de terre et des jardins potagers sont sous l'eau.

—o—

Tombés d'un rocher en cueillant des champignons

En cueillant des champignons sur les sommets de Schwarzenbourg, Mme Augusta Wyniger, 41 ans, de Berne, glissa sur le bord d'un rocher. Elle appela au secours et son mari vint à l'aide, mais il ne réussit pas à la maintenir et tous deux dévalèrent sous les yeux de leur fillette. Le mari réussit à se retenir à un buisson, tandis que sa femme se tuait. M. Wyniger se blessa au visage et se cassa la clavicule.

C'étaient bien des Suisses

Louis Ubrig et Paul Muller, les deux volontaires qui, évadés d'un camp de concentration nationaliste ont été recueillis dans une barque perdue au large par le paquebot « Djebel-Aures », sont originaires de St-Gall (Suisse) et non Saint-Gallen (Autriche) comme il avait été annoncé.

Ils ont déclaré au commissaire spécial, qu'ils ne voulaient pas être reconduits à la frontière suisse, mais qu'ils désiraient retourner immédiatement en Espagne.

—o—

Un député-médecin meurt en sortant du Grand Conseil vaudois

On annonce la mort subite, alors qu'il sortait de la séance du Grand Conseil vaudois, du Dr Jean-Louis Dufour, conseiller communal à Lausanne depuis 1934 et conseiller municipal, directeur des écoles et du service du chômage à partir de 1938. Le défunt avait fait ses études professionnelles à Bâle ; depuis 1934 il était secrétaire de la Société vaudoise de médecine et dès 1919 membre du comité central des éclaireurs vaudois et du comité central des éclaireurs suisses. Au militaire, il avait le grade de capitaine-médecin.

—o—

Les exploiteurs du malheur

La police bâloise était arrivée de nouveau sur la trace d'individus qui dans la région badoise se chargeaient contre promesse d'une haute récompense de faire entrer clandestinement des émigrés en Suisse. La police vient d'arrêter deux de ces individus. Le procureur général a intenté contre eux une action judiciaire pour leur collaboration dans le passage interdit de la frontière.

—o—

Un gros procès bancaire aux Assises de Berne

—o—

La séance de lundi après-midi a débuté par la lecture des statuts et règlements donnant les directives pour la gestion des affaires de la « Caisse d'Epargne et de Prêts ». Le président du tribunal informa ensuite les échevins des principes fondamentaux de la comptabilité. Selon l'article 2 des statuts de 1934 la banque a pour but « d'accepter de l'argent portant intérêts et d'accorder des avances en vue d'encourager le travail et l'épargne et de soutenir l'artisanat, l'industrie, le commerce et l'agriculture ».

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration de l'ancienne banque, le président constate que la Caisse d'Epargne et de Prêts était pour ainsi dire une « banque de famille », les sièges du conseil d'administration s'étant longuement transmis au sein de la même famille. Il donna ensuite connaissance des salaires maxima des personnalités dirigeantes de la banque. En 1928, par exemple, il fut versé au conseil d'administration une somme de 53 mille francs. Le président du conseil, M. Vogel, recevait annuellement une indemnité maximum de 14,000 francs. Les autres membres du conseil obtenaient chacun 4500 francs. M. Ott, père, directeur, a reçu en 1931 un traitement de 60,000 francs, mais en 1934, il obtint 39,000 francs. Son fils fut payé au maximum 20,000 francs par an.

Le greffier commence ensuite la lecture du rapport de la Société fiduciaire chargée d'examiner le problème de la responsabilité. En ce qui concerne les achats d'actions destinées à soutenir les cours et opérés par la S. A. Davion fondée expressément dans ce but, la question de la responsabilité est résolue affirmativement pour les achats effectués en 1934-35. La banque subit ainsi un dommage de plus d'un million.

Les Pastilles Ricqlès

Il suffit de prendre après les repas, quelques gouttes d'alcool de menthe de Ricqlès sur un morceau de sucre. Le Ricqlès stimule énergiquement les fonctions digestives et laisse persister une délicieuse fraîcheur !

Poignée de petits faits

✶ L' « Osservatore Romano » informe que le patriarche de Venise a fait dire dimanche dans toutes les églises de son diocèse une communication dans laquelle il exprime son regret pour la représentation de « La Nave » (La Nef) de Gabriele d'Annunzio, qui aura lieu à Venise le premier septembre. La communication rappelle que toutes les œuvres de d'Annunzio sont à l'index. « La Nave » a été écrit il y a une trentaine d'années.

✶ Une « «Semaine de la lumière » aura lieu à Berne dès le 3 septembre. Les principaux monuments de la ville : cathédrale, Tour des prisons et Tour de l'Horloge, Musée historique, monument de l'Union postale universelle, l'Hôtel de Ville et le Palais fédéral, le vieux pont de la Nydek, d'autres encore, seront éclairés à l'aide de projecteurs.

✶ Les fêtes organisées à l'occasion du 10me anniversaire de l'existence de la monarchie ont commencé lundi dans toute l'Albanie. Le président du Conseil a prononcé le discours de circonstance. Une fête populaire s'est déroulée lundi soir sur la place du marché de Tirana. Les rues sont brillamment illuminées.

✶ On signale de Francfort-sur-l'Oder (Allemagne), un nouveau cas de prisonnier de guerre rentré seulement maintenant dans son foyer. Un paysan de Gellen fut fait prisonnier par les Russes en 1925. On ne reçut plus de nouvelles de lui depuis ce moment-là. La Croix-Rouge est arrivée à le rapatrier et il est arrivé en Allemagne, où, par hasard, il découvrit la nouvelle adresse de ses parents, qui avaient changé de ville depuis la guerre.

✶ Les manifestations célébrant le 40me anniversaire du règne de la reine Wilhelmine de Hollande ont débuté lundi par un grand défilé de troupes, auquel prirent part 14.000 hommes de toutes armes et des escadrilles d'avions. On notait la présence, outre la famille royale, de tous les membres du gouvernement et du corps diplomatique. Les princes des Indes néerlandaises assistaient également à la manifestation.

✶ Un autobus dans lequel avaient pris place plus de 30 personnes, est venu se jeter contre un arbre en pleine vitesse, peu avant Waltershausen (Allemagne). Huit personnes ont été gravement blessées et 15 légèrement.

Dans la Région

L'exploitation des eaux du Lac Majeur

—o—

Le « Giornale d'Italia » fournit de nouveaux détails sur le projet d'exploitation des eaux du Lac Majeur pour la production de force électrique et pour l'irrigation agricole. Un barrage sera construit près de Sesto Calende, où le Tessin sort du lac. Un canal de déversement facilitera l'écoulement des eaux. La dépense globale des travaux sera de 30 millions de lires, à laquelle l'Etat contribuera pour 18 millions et les concessionnaires agricoles et industriels pour 12 millions.

De leur côté, des groupements d'industrie hydro-électrique de Lombardie se sont assuré l'utilisation des forces électriques et ont mis au point un programme de construction évalué à 100 millions de lires.

Commune de Sion - Mise en soumission

—o—

Le poste d'instituteur à l'école des garçons de la banlieue de Châteauneuf à Sion, est mis en soumission, à titre provisoire et pour la durée d'une année scolaire.

Durée de la scolarité : 7 mois.

Adresser les offres de service et les références au Président de la commission des écoles de Sion pour le 15 septembre au plus tard.

Sion, le 26 août 1938.

Le Président de la Commission scolaire :
Kuntschen.

Nouvelles locales

Parmi les cheminots

—o—

On nous écrit :

Une polémique s'est engagée dernièrement entre l'organe syndical des cheminots (S. E. V.), couleur socialiste, et celui des cheminots chrétiens (G. C. V.), nuance nationale.

A un article du « Cheminot » du 19 août où l'on croit « assommer » le secrétaire chrétien, M. Curty, il a été vertement répondu par ce dernier dans l'organe « Le Personnel fédéral » sous le titre « Une cacade de la rédaction du « Cheminot », et M. Perrin, conseiller national socialiste, y est soigneusement pris à partie.

Tout cela autour de la question « propagande » et d'une adhésion, maintenue malgré tout, au Syndicat chrétien. Et l'impression s'y dégage que le colosse S. E. V. se sent rongé à quelque part, mais pas moyen de s'en défaire.

Oui, Messieurs les dirigeants du Syndicat rouge et fervents acolytes, vos procédés sont souvent déplorables et nous connaissons de nombreux cas où vous avez exercé une pression morale qu'on peut presque taxer de persécution. Il a fallu, parfois, pas moins de 3 lettres pour se débarrasser de votre organisation.

Nous avons, d'autre part, sous les yeux, des articles de votre journal, où tous les partis nationaux sont dénigrés, tandis que les socialistes ont toutes vos faveurs sans aucune réserve. Vous ne connaissez la neutralité que dans les statuts.

Il y a, évidemment, parmi vos adhérents, un bon nombre de collègues cheminots parfaitement corrects. Et de ceux-là même qui désapprouvent votre conduite directive. Par contre, d'autres n'admettent la liberté que dans le cadre restreint des idées qu'ils professent. Une certaine catégorie tiennent même tout du communisme sauf l'étiquette.

Non, M. Perrin, ne soyez pas si fâché contre le Syndicat chrétien. Il sait aussi bien que vous, défendre les intérêts professionnels des salariés, et cela surtout sans faire de la politique, sans cotisations aux partis politiques et sans quête de secours en faveur des socio-communistes d'Espagne.

Et voilà ! nous avons estimé qu'il était temps que la chose fût connue du public.

Ecœuré.

—o—

Un peu d'histoire naturelle !

—o—

La chenille du chou

On nous écrit :

Alors que 1933 se faisait remarquer par une véritable invasion de la chenille du chou, issue d'un papillon (pieris brassicae), l'année 1938, au contraire, paraît heureusement très pauvre en ce genre d'insectes.

Doit-on attribuer cet avantage au retour de froid de ce printemps ? Non, nous devons cet heureux phénomène à une cause très naturelle, très intéressante, trop peu connue de notre population agricole.

En effet, la chenille du chou que chacun connaît, provient des œufs déposés en plaques par les papillons sur la plupart des crucifères cultivées.

Ces chenilles n'ont pas de pires ennemis que les minuscules ichneumons (microgaster glomerus). Ceux-ci ne peuvent se multiplier qu'en confiant leurs œufs aux corps des chenilles, provoquant ainsi la mort de leurs hôtesses.

---

ne représentait à ses yeux qu'une camarade qu'il eût entraînée volontiers dans des voyages, des aventures, même périlleuses, comme un garçon. Et celle vers laquelle s'en allaient toutes les forces de son être, celle qu'il chérissait passionnément, désespérément, c'était l'autre ; cette souple et grande jeune femme brune au profil de vierge italienne dont il n'avait jamais su si elle lui était hostile ou simplement indifférente ; une chose dont il était certain pourtant : c'est qu'elle ne l'aimait pas.

— Tout s'achète ! disait-il cyniquement autrefois.

Et, jetant aux genoux de la mère le poids de ses dollars, il s'était cru le droit de prendre la fille. Tout s'achète ! Non, pas le tendre cœur féminin, pas la frémissante tendresse.

Lucienne, qui devait quitter le château d'Armor le lendemain, demanda la permission de retourner à sa chambre préparer ses malles.

L'Américain et Renée furent seuls. Ils passèrent sur la terrasse et quelques instants demeurèrent silencieux. Dans le ciel assombri, de gros nuages, précurseurs d'orage, passaient. Mais la mer était calme et des barques de pêcheurs la sillonnaient.

— J'ai envie d'aller faire une promenade, jeta William. Oh ! pas très loin. Le canot est toujours là ?

— Toujours. Emmenez-moi, voulez-vous ?

Il montra la nature hostile, écouta siffler le vent.

— Ce n'est peut-être pas très prudent.

— Pas plus pour vous que pour moi, en ce cas.

— Oh ! moi.

Et le geste d'indifférence précisa la pensée.

Renée répondit simplement :

— Je n'ai aucune raison de tenir à la vie plus que vous.

— Eh bien ! venez.

Ils sortirent.

De sa fenêtre, largement ouverte sur la splendeur de la plage, Lucienne les vit mettre le canot à la mer, y monter, prendre les rames et, livrés au bercement des vagues, peu à peu s'éloigner vers le large. Elle les regarda un instant, hocha la tête d'un air méditatif, soupira et dit tout haut, oubliant qu'elle parlait pour elle seule :

— Cet homme-là ne s'est évidemment pas très bien conduit, pourtant, ce n'est pas une brute. Il méritait mieux que ce que le destin lui donne. Et Renée est en train, pour une chimérique image, de gâcher un très possible bonheur.

Elle s'assit à son bureau, attira une large feuille blanche et commença à écrire :

VIII

Château d'Armor Jeudi.

« Mon cher Michel,

» Dans quel point du globe terrestre cette lettre te parviendra-t-elle ? Je l'ignore totalement.

» Je la fais passer par Toulouse et ta mère, certainement mieux informée que moi de tes pérégrinations, voudra bien te la faire suivre.

» Je t'écris du château d'Armor. Ah ! mon vieux Michel, tous les romans les plus merveilleux que nous jette ton imagination ardente pâliront, j'en ai peur, devant ceux que la vie se plaît parfois à entr'ouvrir sous nos yeux. Car, enfin, l'aventure que je vais te conter, ne dépasse-t-elle pas en imprévu, en surprises de toutes sortes, les actions fictives que tu te plais à créer ? Juges-en :

» Un jour, dans mon atelier de Montmartre, où je travaillais femme à l'achèvement d'un buste que j'avais promis de livrer dans un délai plus que restreint, une femme apparaît. Une femme très belle. Imagine l'une de ces madones de la Renaissance descendue d'un tableau célèbre. Elle se nomme : une Américaine. Totalement inconnue pour moi. Elle me dit posséder en Bretagne un vieux château délabré que son mari — un quelconque roi de Chicago — lui permet de restaurer à sa guise et elle vient me prier — ayant entendu vanter mon savoir — de la suivre là-bas pour y refaire en partie, dans une salle uniquement réservées pour elles, des statues des Muses que le temps a passablement outragées. J'accepte en principe. Nous déjeunons ensemble. Premières causeries pendant lesquelles des doutes, des soupçons m'effleurent. Je les chasse d'ailleurs. Que vais-je imaginer? La vie n'est pas un roman! Que de fois l'ai-je entendue, cette phrase ! Que de fois moi-même l'ai-je prononcée !

(A suivre).

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Mercredi 31 août. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 17 h. Emission commune. 18 h. Emission pour la jeunesse. 18 h. 45 Récital de piano. 19 h. 15 Micro-Magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. La demi-heure Bob Engel. 20 h. 30 Intermède. 20 h. 40 La Croisière est dans l'eau, pièce radiophonique. 21 h. 55 La demi-heure des amateurs de jazz-hot et Musique de danse.

BEROMUNSTER. — 12 h. Musique suisse. 12 h. 30 Nouvelles. 12 h. 40 Disques. 16 h. 30 Pour Madame. 17 h. Emission commune. 18 h. Pour la jeunesse. 18 h. 30 Reportage. 19 h. Bulletin des prix. 19 h. 10 Concert. 19 h. 45 Nouvelles. 19 h. 55 Sport et musique. 20 h. 15 Le Barbier de Séville. 21 h. 45 Disques de danses. 22 h. 15 Comm. touristiques. 22 h. 25 Communiqués.

Ce cas particulier peut être observé par chacun et sans l'aide d'instruments d'optique. Lorsque les chenilles du chou ont atteint leur complet développement, elles se réfugient sur des murs, des parvis pour se chrysalider, c'est-à-dire pour se métamorphoser en papillons. Mais au lieu de constater l'apparition de ces derniers on voit le corps des chenilles se perforer de toutes parts et donner naissance à une quantité de nymphes qui ne sont autres que les microgasters ressemblant à de petites fourmis ailées ne mesurant que quelques millimètres de longueur.

Ce parasitisme cause la mort de la chenille et il est si commun qu'il provoque la disparition presque complète de l'espèce. Sur plusieurs centaines d'exemplaires observés en 1933 je n'en ai pas pu trouver un seul exempt du microgastre. A un moment donné ces parasites étaient si abondants qu'ils formaient de véritables nuées sur les vitres d'une maison de campagne.

Ce moyen de propagation ne leur est pas avantageux. Comme les microgastres ne peuvent se multiplier qu'en empruntant les corps des chenilles pour y déposer leurs œufs, il arrive fatalement qu'en anéantissant leurs hôtes, ils suppriment leur espèce. C'est ce stade que nous observons cette année. Les ichneumons disparaissent ne sachant où se reproduire.

Mais si des piérides échappent d'une manière quelconque à la destruction que leur ont infligée les ichneumons pendant les années précédentes, il y a alors beaucoup de chances pour que leurs larves non atteintes par l'armée réduite des microgastres se métamorphosent en toute sécurité. Nous aurons le malheur d'être victimes d'une nouvelle invasion et de nous voir réduits à recourir aux insecticides ou de procéder à l'écrasage des œufs. Mais gardons-nous bien de détruire les chenilles réfugiées contre nos murs, si à leur triste mine et aux points très visibles de piqûres, nous devinions qu'elles portent en leur sein des microgastres, les ennemis mortels de leur funeste engeance.

Ne serait-il pas possible par des observations suivies d'établir la loi régissant cette lutte perpétuelle que se livrent les insectes pour en tirer tout le profit possible pour nos agriculteurs ?

La route sanglante

Dans la soirée de dimanche, un grave accident s'est produit près de Motot dans le Val d'Hérens.

M. F. D., 26 ans, originaire d'Hérémence, mais domicilié à Neuchâtel, accompagné de son père et de ses quatre frères roulait en direction d'Hérémence. Pour des raisons qui n'ont pas encore été déterminées, à la suite d'une embardée, la voiture sortit de la route et vint s'abattre dans un ravin. Deux des occupants eurent le temps de sauter hors de la voiture sans se faire de mal.

Par contre, les quatre autres occupants de l'automobile furent blessés. Le père notamment souffre de diverses contusions et d'une fracture du pied. Les quatre furent conduits à l'hôpital de Sion par les soins de M. Cyrille Theytaz.

La voiture a subi des dégâts importants. On attribue l'accident à un défaut de la direction.

* * *

Un ouvrier de l'usine de Chippis, M. Léon Heuzen, roulait à bicyclette sur la route de Sierre, qui était détrempée par la pluie, lorsqu'un vêtement qu'il portait se prit dans la roue de la machine. Le malheureux fit une chute violente. Grièvement blessé à la tête, il a été conduit à l'hôpital où l'on ne peut se prononcer sur son état.

* * *

Une automobile conduite par M. Edmond Péclard, de Lausanne, a renversé au carrefour de Sierre M. Alfred Gasser, employé aux C. F. F. Il a été relevé avec diverses contusions et blessures aux jambes.

Le phylloxéra

De nouvelles taches phylloxériques sont signalées à Salquenen et à Varone, où les dégâts sont très importants...

Parents, y avez-vous pensé ?

Vous n'avez peut-être pas encore pris des décisions au sujet de l'avenir de votre fils ou de votre fille arrivé cet été à la fin de l'école primaire ou de l'école secondaire ? Cette indécision s'explique. L'orientation d'un enfant est une question si sérieuse.

Toutefois, n'attendez pas trop et, si votre enfant a des dispositions pour la technique ou pour l'art, n'est-il pas possible qu'il trouve sa voie au Technicum et Ecole des arts et métiers de Fribourg ?

Dans cette école, pensez-y bien, on se prépare au point de vue de la technique et de la théorie à d'intéressantes carrières : électro-mécanique, mécanique, construction du bâtiment, enseignement du dessin, menuiserie, arts décoratifs et graphiques, broderie, dentelle, lingerie fine.

Les études durent de 6 à 8 semestres et l'élève obtient après examen un diplôme ou un certificat de capacité, l'un et l'autre pièces officielles.

Un internat (rue du Botzet, pour les jeunes gens, Jolimont, pour les jeunes filles), reçoit les élèves non domiciliés à Fribourg. Ils sont ainsi surveillés et la vie collective stimule leur travail.

Il faut songer aussi que dans cette excellente école fribourgeoise, on ne se borne pas à apprendre aux élèves ce qui a trait, strictement à leur profession, mais qu'on veille encore à leur formation religieuse et morale.

La Direction (tél. 2.56), se fait un plaisir d'envoyer sur demande prospectus et renseignements.

Service télégraphique et téléphonique

Où en est-on avec le conflit des dockers ?

MARSEILLE, 30 août. (Havas). — C'est suivant un compromis provisoire que s'effectue aujourd'hui encore le travail des dockers de Marseille. Les dockers n'ont pas accepté de travailler le matin, suivant la méthode décidée par les pouvoirs publics, c'est-à-dire pour la vacation de six heures trente. Ils n'effectueront que trois heures vingt le matin. Par contre, à titre d'essai, ils ont promis de travailler six heures trente l'après-midi, suivant la nouvelle méthode. Compte tenu de cette dernière promesse et à titre d'un ultime effort de conciliation pour ne pas rompre les négociations qui se poursuivront cet après-midi à Paris, le syndicat des entrepreneurs manutentiaires a accepté de payer les salaires ce matin même au nouveau tarif de 61 fr. français, malgré le refus des ouvriers concernant le travail du matin.

La Commission des Affaires étrangères à Zermatt

ZERMATT, 30 août. (Ag.) — La Commission des affaires étrangères du Conseil national s'est réunie à Zermatt sous la présidence de M. Henri Vallotton et en présence de MM. Motta, conseiller fédéral, et Gorgé, conseiller de légation. La Commission a pris connaissance d'un rapport sur la neutralité intégrale de la Suisse, puis d'un exposé dans le même sens de M. Motta. Les délibérations se poursuivront demain mercredi et jeudi.

Les Japonais s'emparent d'une ville

TOKIO, 30 août. (D. N. B.) — Les Japonais se sont emparés de la ville de Hou-Tchan, située à la frontière des provinces de Anhoui et de Houjeh. Les Chinois ont laissé 500 morts sur le terrain. Les forces japonaises continuent leur avance et se sont également emparées de Liuan.

La condamnation des révoltés

ATHENES, 30 août. (Ag.) — Après 5 jours de délibérations, le conseil de guerre extraordinaire a rendu sa sentence dans l'affaire de la révolte de Crète, dont il vient de juger la seconde série des prévenus. Six inculpés ont été condamnés par contumace à des peines allant de 4 à 20 ans de pénitencier. Trente prévenus ont été condamnés chacun à 2 ans de prison et 28 ont été libérés.

La tragédie aérienne de Schwyz

BERNE, 30 août. (Ag.) — Au début de la séance de ce matin, le conseiller fédéral Minger a présenté un rapport sur l'accident d'aviation des montagnes de Schwytz. M. Baumann, président de la Confédération, a exprimé la sympathie du Conseil fédéral à l'égard des personnes touchées par cette catastrophe. Le Conseil fédéral a ensuite décidé d'envoyer une lettre de condoléances au colonel-divisionnaire Bandi, chef d'arme de l'aviation.

D'après les renseignements fournis par le chef du Département militaire, on ne peut encore rien dire de précis sur les causes de l'accident, l'état du capitaine Baccilieri étant encore trop grave pour qu'on puisse interroger cet officier.

Voici le message adressé au colonel Bandi :

Colonel, votre arme, et avec elle toute l'armée, est en deuil. Dans un accident dû à la fatalité cinq officiers et un sous-officier ont trouvé la mort en service commandé. Le pays tout entier a été douloureusement frappé par ce malheur, qui fauche six jeunes vies pleines de promesses et qui prive l'armée d'hommes d'élite.

Nous nous inclinons respectueusement sur les tombes de ces victimes du devoir. Nous vous prions d'exprimer aux familles éprouvées nos condoléances émues, de vous faire l'interprète de la sympathie profonde du peuple suisse auprès des camarades de ceux qui sont tombés au champ du sacrifice et de présenter nos meilleurs vœux de rétablissement aux deux officiers qui sont encore à l'hôpital.

BALE, 30 août. — Les obsèques du premier-lieutenant aviateur Stäuble ont eu lieu mardi après-midi au cimetière du Hörnli au milieu d'une grande affluence parmi laquelle on remarquait de nombreux pilotes et observateurs de presque toutes les compagnies d'aviation. Une section d'infanterie de l'école de recrues de Liestal rendit les honneurs. Le pasteur Schmid retraça la vie du disparu. On remarquait également une délégation de la société des étudiants Rhénania et des représentants du Conseil fédéral, du président de la Confédération et du recteur de l'Université de Bâle.

Le capitaine Baccilieri en danger

EINSIEDELN, 30 août. (Ag.) — Renseignements pris à l'hôpital d'Einsiedeln on n'a enregistré aucune amélioration de l'état du capitaine Baccilieri qui continue à être grave. Une seconde transfusion du sang a été opérée aujourd'hui mardi.

Retour des cendres

LOCARNO, 30 août. (Ag.) — Le cercueil de l'aviateur Frederico Del Grande, une des victimes de l'accident d'aviation de samedi, est arrivé lundi après-midi à Solduno, où il a été reçu par les parents du défunt et un piquet militaire qui a rendu les honneurs. Tandis que le cortège funèbre traversait le pays, deux avions venus de Bellinzone ont laissé tomber une couronne de laurier.

Quatre cadavres dans les décombres de l'asile

LUCERNE, 30 août. (Ag.) — On a découvert après coup que l'incendie de l'asile de Menznau avait coûté 4 vies humaines. Les cadavres calcinés de 4 pensionnaires de l'asile ont été découverts en débarrassant les décombres. Il s'agit de deux sourds-muets, Joseph Nietlisbach, 46 ans, et Franz Häfliger, 22 ans, et de deux pensionnaires, Albert Hug, 56 ans, et Peter Zemp, 66 ans.

Les mesures provisoires

GRINDELWALD, 30 août. (Ag.) — La Commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet de remplacement des mesures fiscales s'est réunie à Grindelwald sous la présidence de M. Sust et en présence du conseiller fédéral Meyer, chef du Département des Finances et des douanes. Dans sa séance de mardi matin, la commission a terminé les dispositions sur l'entrée en matière. Par 14 voix et une abstention, elle a résolu d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral et a commencé ensuite l'examen des articles.

Le film éducatif

BERNE, 30 août. (Ag.) — Une conférence chargée de s'occuper de la question de l'application de la convention internationale sur les films éducatifs se tiendra en septembre à Genève. Jusqu'ici, un institut du film éducatif existait à Rome. L'Italie, à la suite de son retrait de la S. d. N., s'est désintéressée de cet organisme. Il s'agit maintenant de remplacer celui-ci. La question est importante du fait que les films éducatifs reconnus comme tels par l'institut bénéficient de la franchise douanière dans tous les pays signataires de la convention. Selon une proposition, l'institut serait remplacé par la commission internationale de coopération intellectuelle.

Le Conseil fédéral a délégué à la conférence précitée M. Camille Gorgé, conseiller de légation, qui sera assisté par un expert, M. Fredo Vassalli, chef de service à l'administration des douanes.

La protection de l'enfance

BERNE, 30 août. (Ag.) — A une question écrite posée par le conseiller national Briner, concernant un projet de loi fédérale sur la protection de l'enfance, le Conseil fédéral répond ainsi qu'il suit :

« Il résulte de l'examen de cette question que la Confédération n'est pas compétente, d'après la teneur actuelle de la Constitution fédérale, pour édicter une loi sur la protection de l'enfance. Elle ne peut par conséquent pas entreprendre l'élaboration d'une telle loi. Le soin de grouper systématiquement les dispositions en vigueur du droit fédéral et cantonal, opération qui ne manquerait pas de fournir d'utiles indications surtout au législateur cantonal, doit être laissé aux cantons, aux institutions de protection de l'enfance et, d'une manière générale, à l'initiative privée ».

Les inondations

MEXICO, 30 août. (Havas). — Des pluies torrentielles continuent de tomber sur Monterrey et la région. L'inondation grandit de minute en minute, entraînant des groupes entiers de maisons ouvrières. Huit cents habitations ont été entraînées par le courant. 900 familles sont sans abri. On compterait déjà 9 morts.

Mort de l'académicien Bédier

PARIS, 30 août. (Havas). — M. Joseph Bédier, membre de l'Académie française et ancien professeur de langues et de littérature française du Moyen Age au Collège de France est décédé. Il était né le 28 janvier 1864. Ses principales œuvres portent sur le Moyen Age.

La crue du Nil

KHARTOUM, 30 août. (Ag.) — La crue du Nil bleu prend des proportions inquiétantes.

Les autorités municipales font renforcer les digues avec des sacs de sable.

Elle va bon train

Une bonne nouvelle : les billets de la 4me tranche de la Loterie de la Suisse romande s'écoulent rapidement ; près de 100,000 billets vendus ferme dans les quinze premiers jours ! !

Il est donc certain que les 300,000 billets auront trouvé preneurs bien avant la date du tirage fixée au 5 octobre à Neuchâtel.

Les nombreuses personnes qui, pour avoir trop attendu de faire leur choix, n'ont pu participer à la troisième tranche, se laisseront-elles prendre encore cette fois-ci ? Cela paraît douteux. En achetant un billet, une pochette aujourd'hui même, elles ont la possibilité de choisir les numéros qui leur conviennent ; elles augmentent leurs chances ; et surtout elles diminuent automatiquement les frais généraux de la Loterie faisant ainsi le bonheur des nombreux deshérités à qui sont répartis les bénéfices.

Le Sanatorium valaisan est — on le sait — en voie de réalisation ; le terrain est choisi ; les plans sont terminés et le Grand Conseil sera saisi de toute la question à la session de décembre, probablement.

Dès fin 1939, les nombreuses victimes de la tuberculose qui ont besoin de l'altitude pour se guérir, pourront aller à Montana. Toutefois, pour que l'établissement puisse vivre et remplir son but, il faut de l'argent. Seule la Loterie de la Suisse romande peut actuellement en procurer.

L'escroc à la commande qui opérait à Bex a été arrêté

La police locale de Vevey a arrêté en ville un nommé Marcel J., Neuchâtelois, âgé de 38 ans, qui était recherché par les juges de paix des cercles de Vevey et de Bex pour escroqueries. Marcel J. s'était fait une spécialité de l'escroquerie à la commande. Il entrait dans de grands magasins des deux localités précitées et se faisait remettre un important lot de marchandises à choix, en laissant entendre au commerçant qu'il allait faire une grosse commande. Puis il disparaissait avec le choix.

Il se présentait surtout dans les magasins de quincaillerie et de vannerie. C'est ainsi qu'il fit notamment à Bex une escroquerie pour une somme assez importante.

Marcel J. a été écroué dans la prison du district.

Voyageur

actif et sérieux, au courant de la branche, est demandé par **Manufacture de Trousseaux et Lingerie,** pour visiter la clientèle particulière du Valais. Bonnes conditions d'engagement, place stable et d'avenir pour personne qualifiée. Ecrire offres sous chiffre P 1094 L à Publicitas, Lausanne.

Ruchers

A vendre 15 ruches D. B. système Rithner, dont deux peuplées. Le tout état de neuf, ainsi que local pour extraction, neuf, démontable

S'adresser sous P 4334 S à Publicitas Sion.

A vendre d'occasion une

balance

automatique. 2 ½ kg. Bas prix. Ecrire sous chiffre P 4343 S à Publicitas Sion.

Bonne fille

sachant cuire est demandée de suite au Café des Messageries, Aigle.

Bonnes à tout faire demandées, 2 Zurich, fr. 50.--, 1 Angleterre fr. 50.--, Montreux fr. 80 --, plusieurs pour le Valais.

Agence A. B. C., Sion

On cherche un

jeune homme

pour aider aux travaux de la campagne. S'adresser chez Aloïs Perrier, les Préalpes, Ollon (Vaud).

Saucisson pur porc fr. 3.40 le kilo.
Saucisses au foie et aux choux fr. 2 -- le kg. (1re qual.)
Expédition de toutes viandes aux plus bas prix du jour. Franco de port à partir de 5 kilos.

Boucherie Birker, Bagnes.
Téléphone 16

On demande

jeune fille

sérieuse, de 18 à 20 ans pour aider au ménage et servir au café. S'adresser avec références : Café de l'Etoile à Vernier (Genève).

Abonnez-vous au Nouvelliste

ANNONCES sous INITIALES ou CHIFFRES
Ces initiales ou chiffres doivent être mentionnés SUR LES ENVELOPPES renfermant les réponses. La correspondance est transmise sans être ouverte à l'annonceur.